



Siret : 44995524400073
Mail : autoecoleporras@gmail.com
Téléphone : 09 54 93 51 07

Agrément : E1506900040
Code NAF : 8553Z

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Procédé d'évaluation – Formation B

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ.

Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Elle est réalisée en voiture, avec la présence d'un enseignant.

Rubriques évaluées :

- Des renseignements d'ordre général sur l'élève ;
- L'expérience de la conduite ;
- La connaissance du véhicule ;
- Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Ses habiletés ;
- Sa compréhension et sa mémoire ;
- Sa perception ;
- Son émotivité.

Durée : 55 minutes

Moyens utilisés : - Voiture école - Enseignant - Fiche d'évaluation

En fonction du résultat, un nombre de points est défini, ce qui permet d'estimer un nombre prévisionnel d'heures de formation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.

Chaque partie conserve un exemplaire.

Un devis détaillé vous est proposé et si vous l'acceptez, le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.



Siret : 44995524400073
Mail : autoecoleporras@gmail.com
Téléphone : 09 54 93 51 07

Agrément : E1506900040
Code NAF : 8553Z

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences de votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ. (autour de la 15eme heure).

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Information du public : Le procédé d'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site : <https://www.vroomvroom.fr>

Procédé d'évaluation – Formation A2

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 45 minutes, va être réalisée.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel accompagnée d'une proposition chiffrée.

Capacités évaluées :

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- Celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant à l'apprentissage des épreuves plateau, il s'agit :
 - Des capacités sensori-motrices ;
 - Des capacités d'équilibre ;
 - Des capacités de transfert des connaissances techniques et de sécurité ;



Siret : 44995524400073
Mail : autoecoleporras@gmail.com
Téléphone : 09 54 93 51 07

Agrément : E1506900040
Code NAF : 8553Z

- Celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - Des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation ;
 - Des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- Les facteurs de volonté et de motivation ;
- Les aspects émotionnels et affectifs.

Durée : 45 minutes

Information du public : Le procédé d'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site : <https://www.vroomvroom.fr>

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences définies dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.